



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
01/01/2025

CRITÈRES TECHNIQUES		POINT DE RECHARGE OUVERT AU PUBLIC SUR VOIRIE
CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 22 kW	> 22 kW
Types de prises éligibles	Socle de prise T2 ou T2S ou Connecteur T2 avec câble attaché(1)	DC : connecteur combo 2 AC : connecteur T2
Exigences de connectique par point de recharge et par station		A minima un connecteur combo 2 par point de recharge DC
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur		Oui
Système d'identification usager		Oui
Emplacement de stationnement		Longueur minimale de 5m pour les taxis
Système de pilotage énergétique(2)		Oui
Système de supervision		Oui
Connexion Interopérabilité		Certificat Gireve ou Hsubject
Déclaration des données géographiques des points de recharge		Oui Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv
Collecte des données de recharge		Oui Via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité

(1) A condition de respecter la norme NF C15-100

(2) PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.

